

**Objet : Point complémentaire : MOTION visant au maintien des guichets dans les gares de Bertrix, Gouvy, Marbehan et Virton**

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les échevins,

Chers collègues conseillers communaux,

Ce 1<sup>er</sup> février 2021 fut une journée bien sombre pour l'accès à mobilité dans notre commune mais aussi en Province de Luxembourg !

En effet, c'est avec une grande consternation que de nombreux citoyens et élus ont appris que leur entité allait perdre le guichet de leur gare SNCB !

Cette nouvelle inattendue semble remettre en cause le développement durable du transport ferroviaire, dans nos zones rurales, en éloignant encore davantage de nombreux citoyens fragilisés de ce service public.

Peu importe la couleur politique, peu importe qui se cache derrière cette terrible décision, nous devons nous serrer les coudes entre élus des zones rurales afin de faire entendre notre voix auprès des responsables de la SNCB et du ministre de tutelle.

Dès lors, le groupe Ensemble propose une motion, solidaire avec toutes les communes de notre province qui sont touchées par cette mesure, visant au maintien des guichets dans les gares de Bertrix, Gouvy, Marbehan et Virton.

Dès lors nous vous proposons la **délibération suivante** :

Le Conseil communal de Bertrix, réuni en séance publique ce jeudi 25 février 2021, sur proposition du groupe Ensemble ;

Vu la décision du CA de la SNCB datant du 27 novembre 2020 de fermer 44 guichets et de réduire les heures d'ouverture pour 37 autres guichets ;

Vu que cette décision a un impact sur les gares de Bertrix, Gouvy, Marbehan et Virton en Province de Luxembourg,

Vu la volonté du Gouvernement de renforcer la politique ferroviaire et l'attractivité du train ;

Considérant la mission de service public de la SNCB, assignée à la SNCB par son contrat de gestion ;

Considérant la perspective d'un nouveau contrat de service public pour la SNCB ;

Considérant la vision FAST 2030 qui prévoit notamment la progression de la part modale du ferroviaire de 9% à 15% à l'horizon 2030 ;

Considérant le déficit d'offre de mobilité douce dans les zones rurales et, de ce fait, l'importance accrue de disposer d'une offre ferroviaire ;

Considérant le potentiel de la gare de Bertrix tant pour les élèves du secondaire, que pour les patients du CUP, et les travailleurs quotidiens des entreprises implantées sur notre commune ;

Considérant la capacité d'hébergement touristique desservie par la gare de Bertrix ;

Considérant que cette décision réduit l'attractivité du transport ferroviaire ;

Considérant l'impact de la fermeture des guichets sur les publics les plus fragiles (personnes âgées, public scolaire, ...)

Considérant qu'une série de services ne sont offerts qu'à un guichet, comme par exemple la confection de cartes Mobib, cartes Student Multi, cartes familles nombreuses, cartes BIM, duplicata en cas de pertes ou de vols, accompagnement du client dans l'offre tarifaire de la SNCB, certains remboursements de produits achetés par erreur aux distributeurs...

Considérant que la suppression va engendrer des déplacements importants pour trouver un guichet ouvert ;

Considérant que ces fermetures renforcent la fracture numérique ;

Considérant l'importance de préserver les gares comme lieu de vie ;

Considérant les communiqués de presse du Ministre de Tutelle de la SNCB ;

Considérant les réactions des organisations syndicales, des associations représentatives des usagers et des citoyens ;

Considérant l'absence de concertation préalable avec les autorités communales ;

Considérant le bien-fondé de la demande du groupe « Ensemble » ;

**Décide :**

De rappeler à la SNCB son objectif de maintien du service public et de l'offre ferrée dans les zones rurales ;

De demander que la décision prise par la SNCB concernant la fermeture des guichets soit réévaluée ;

D'appeler l'ensemble des représentants politiques au Conseil d'administration de la SNCB à annuler la décision de suppression des points de vente dans les 44 gares visées ;

De demander le maintien des heures d'ouverture des guichets et des services ;

D'appeler le Conseil d'administration de la SNCB à faire mieux correspondre l'action de la SNCB aux ambitions du Gouvernement ;

De demander au Ministre de tutelle de préciser clairement les ambitions et volontés du Gouvernement en termes de service public, notamment au niveau des gares en milieu rural ;

D'appeler la SNCB et le Ministre de tutelle à inscrire dans le prochain contrat de service public de la SNCB l'exigence d'un accueil de qualité dans les gares ;

De demander que les besoins de population des zones rurales soient respectés ;

De veiller à préserver les gares comme lieu de vie ;

De transmettre la présente délibération au conseil d'administration de la SNCB ainsi qu'au ministre fédéral de tutelle.

**En séance publique et par vote à haute voix,**

**PROCEDE à l'adoption du point proposé :**

**Par ..... voix pour, ..... voix contre et ..... abstentions.**